



PRÉFECTURE DE LA RÉGION PROVENCE - ALPES - CÔTE D'AZUR

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE OU PRÉLIMINAIRE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Pourquoi ?

Le présent document peut être utilisé comme suggestion de présentation pour une évaluation des incidences simplifiée. Il peut aussi être utilisé pour réaliser l'évaluation préliminaire d'un projet afin de savoir si un dossier plus approfondi sera nécessaire.

Evaluation simplifiée ou dossier approfondi ?

Dans tous les cas, l'évaluation des incidences doit être conforme au contenu visé à l'article R414.23 du code de l'environnement.

Le choix de la réalisation d'une évaluation simplifiée ou plus approfondie dépend des incidences potentielles du projet sur un site Natura 2000. Si le projet n'est pas susceptible d'avoir une quelconque incidence sur un site, alors l'évaluation pourra être simplifiée. Inversement, si des incidences sont pressenties ou découvertes à l'occasion de la réalisation de l'évaluation simplifiée, il conviendra de mener une évaluation approfondie.

Le formulaire d'évaluation préliminaire correspond au R414-23-I du code de l'environnement et le « canevas dossier incidences » au R414-23-II et III et IV de ce même code.

Par qui ?

*Ce formulaire peut être utilisé par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : « ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Lorsque le ou les sites Natura 2000 disposent d'un DOCOB et d'un animateur Natura 2000, le porteur de projet est invité à le contacter, si besoin, pour obtenir des informations sur les enjeux en présence. Toutefois, lorsqu'un renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu, il est possible de mettre un point d'interrogation.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Définition :

*L'évaluation des incidences est avant tout une **démarche d'intégration des enjeux Natura 2000 dès la conception du plan ou projet**. Le dossier d'évaluation des incidences doit être conclusif sur la potentialité que le projet ait ou pas une incidence significative sur un site Natura 2000.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : Ville de Cannes. - Service Infrastructures Portuaires et Maritimes

Commune et département) : Cannes – Alpes-Maritimes.....

Adresse : ... 1, Place Bernard Cornut Gentille - 06400 Cannes.....

.....

Téléphone : ...0497064692..... Fax :

Email :

Nom du projet : ...Confortement du port abri de l'île de Saint Honorat – île de Lerins – commune de Cannes

A quel titre le projet est-il soumis à évaluation des incidences (ex : dossier soumis à notice d'impact, ou : dossier soumis à autorisation d'occupation temporaire du domaine public) ?

- Evaluation environnementale : sollicitation au cas par cas au titre de la rubrique 11b reconstruction d'ouvrages ou aménagements côtiers existants
- Déclaration « loi sur l'eau » au titre de la rubrique 4.1.2.0 de la nomenclature à l'article R214-1 du code de l'environnement : travaux en contact avec le milieu marin pour un montant inférieur à 1 900 000 €

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Confortement du port abri existant - Les quais du port abri de Saint Honorat sont aujourd'hui trop abimés et leur pérennité n'est pas assurée. La Mairie de Cannes a donc décidé d'engager des travaux de grosses réparations de ce port abri, travaux dont le périmètre est circonscrit à l'intérieur du port (absence d'intervention sur les enrochements situés à l'extérieur du port). Le projet consiste à réaliser un coffrage béton de très faible épaisseur au droit des ouvrages existants pour conforter ces ouvrages, sans impacter le plan d'eau, ni modifier l'emprise des aménagements.

.....

b. **Localisation du projet par rapport au(x) site(s) Natura 2000 et cartographie**

Joindre dans tous les cas une **carte de localisation** précise du projet (emprises temporaires, chantier, accès et définitives...) par rapport au(x) site(s) Natura 2000 sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000^e. Si le projet se situe en site Natura 2000, joindre également **un plan de situation détaillé** (plan de masse, plan cadastral, etc.).

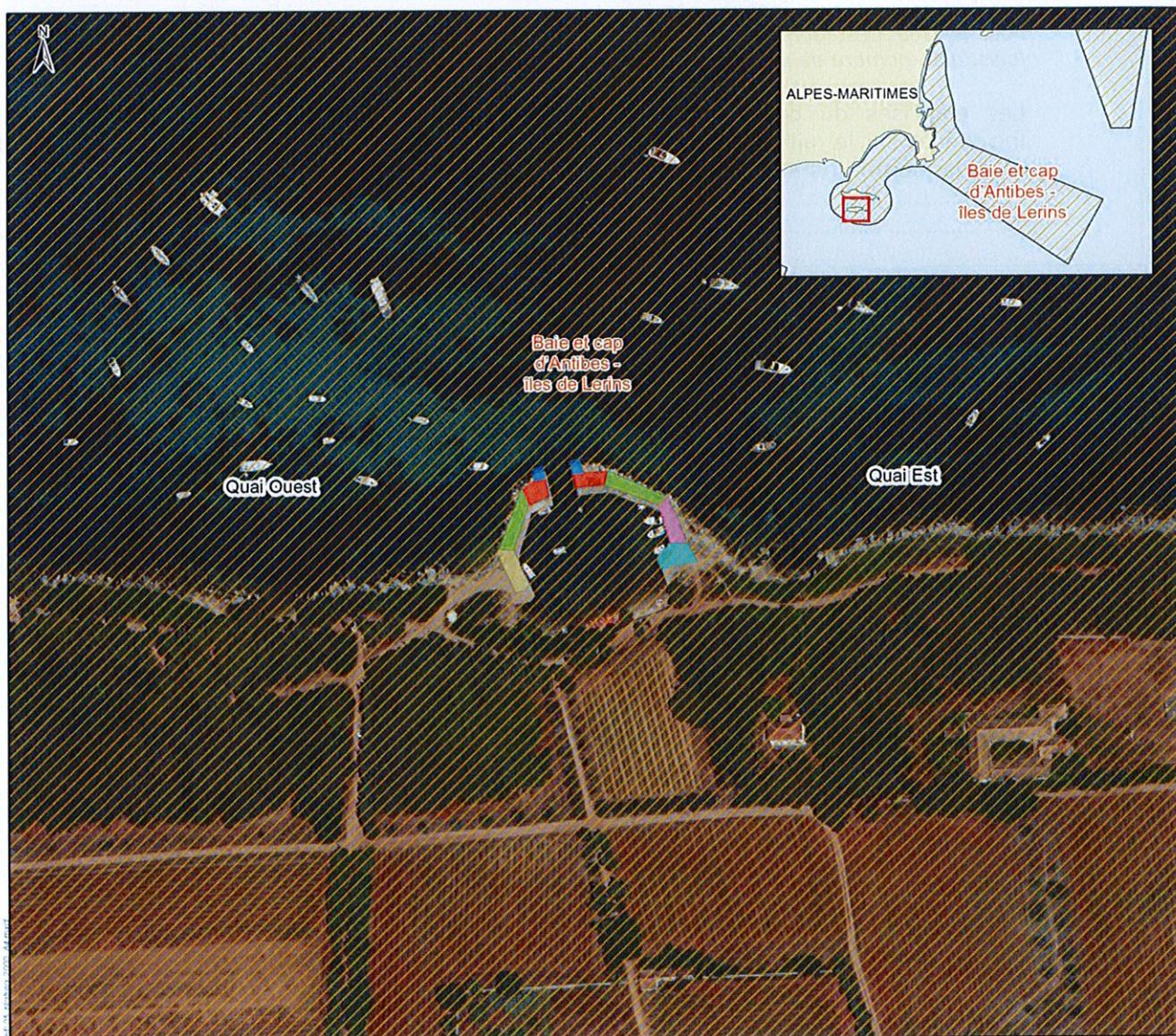
Le projet est situé :

Nom de la commune : ...CANNES..... N° Département : 06

Lieu-dit : ...île de Saint Honorat – Port-abri.....

En site(s) Natura 2000 **X**

n° de site(s) : FR9301573 - BAIE ET CAP D'ANTIBES - ÎLES DE LERINS



c. Étendue/emprise du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : (m2) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

- < 100 m² 1 000 à 10 000 m² (1 ha)
 100 à 1 000 m² > 10 000 m² (> 1 ha)

- Longueur (si linéaire impacté) : ...131 m linéaire de quais confortés..... (m.)

- Emprises en phase chantier : (m.)

- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Les emprises du chantier seront réduites au maximum pour éviter et réduire les incidences sur le milieu naturel, ainsi que le paysage et le patrimoine. Les installations de chantier seront installées sur les emprises terrestres du port.

.....
.....
.....

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

diurne

nocturne

- Durée précise si connue :6 mois maximum de travaux

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- < 1 mois 1 an à 5 ans
 1 mois à 1 an > 5 ans

- Période précise si connue : ...de septembre à mars

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

- Printemps Automne
 Eté Hiver

- Fréquence : 1 seule période de travaux

- chaque année
 chaque mois
 autre (préciser) :

e . Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

En phase travaux, les modalités de réalisation des confortements seront assorties de mesures de prévention des rejets : utilisation d'un béton spécifique pour éviter les départs de laitance, mise en place de barrages filtrants, suivi de la qualité des eaux.

En phase exploitation, le fonctionnement du port n'est pas modifié. Il n'est pas prévu de nouveaux équipements générant de nouveaux rejets

f . Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet : Le coût des travaux est estimé à 840 000€.....
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> < 5 000 € | <input type="checkbox"/> de 20 000 € à 100 000 € |
| <input type="checkbox"/> de 5 000 à 20 000 € | <input type="checkbox"/> > à 100 000 € |

2 Définition et cartographie de la zone d'influence du projet

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur une carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

- Rejets dans le milieu aquatique
- Pistes de chantier, circulation
- Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces)
- Poussières, vibrations
- Pollutions possibles
- Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation
- Bruits
- Autres incidences

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en :

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...) : plaisance, transport maritime
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle : Port abri.....
- Autre (préciser l'usage) :

Commentaires :

.....

.....

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.



TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		

Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		
Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :	X	Plages et bancs de sables Fonds sableux Herbiers de posidonies
Autre type de milieu	Milieu anthropisés : quais en pierres et anfractuosités des digues du port favorable à des espèces marines et sessiles tels que des crabes, anémones, etc.....	X	

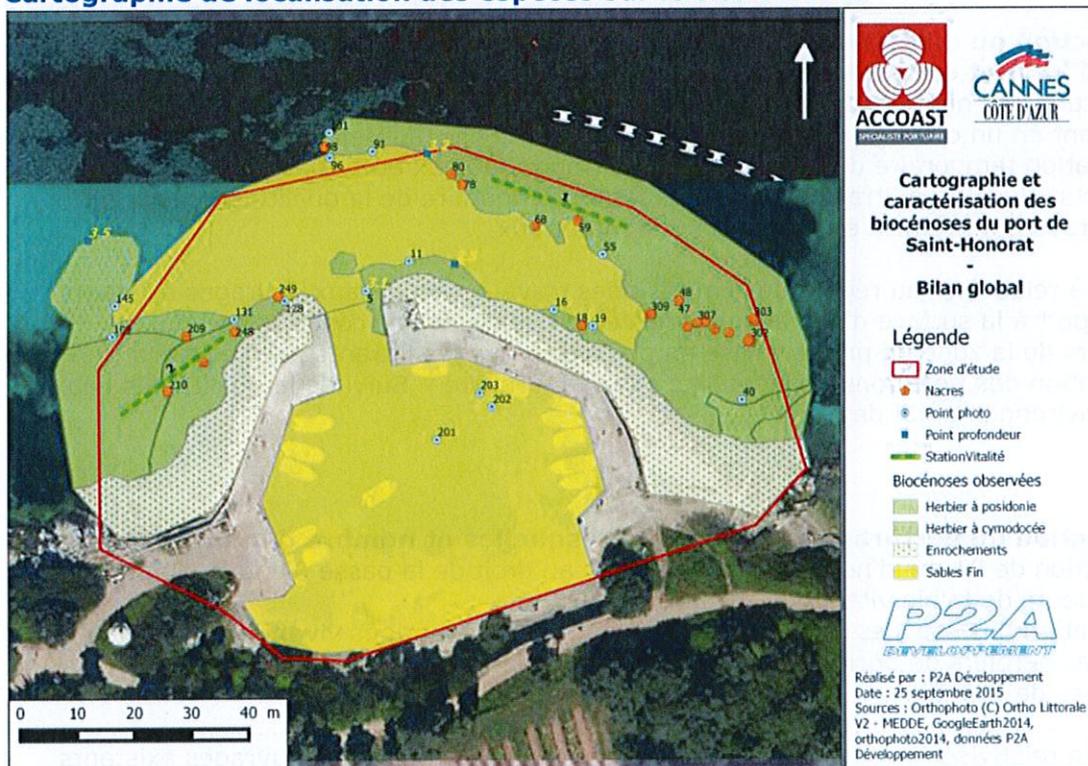
TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

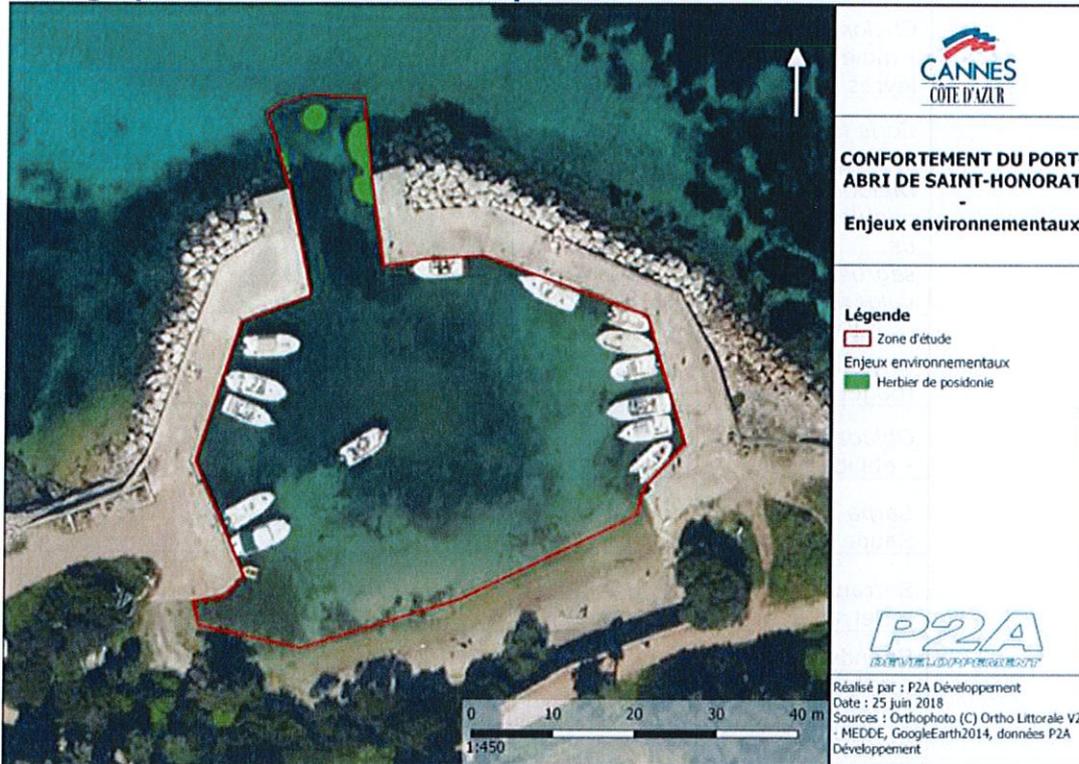
GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes	Posidonies <i>Posidonium oceanicae</i>	X	

	Cymodocées	X	
Poissons	<i>Chelon labrosus</i> - mullet à grosses lèvres	X	Présence de juvéniles
	<i>Coris julis</i> - girelle commune	X	Présence de juvéniles
	<i>Diplodus annularis/Diplodus sagrus/Diplodus vulgaris</i>	X	Présence de juvéniles
	<i>Mullus surmuletus</i> rouget barbet	X	
	<i>Oblada melanura</i> - oblade	X	
	<i>Sarpa salpa</i> - Saupe	X	Présence de juvéniles
	<i>Serranus scriba</i> - Serran écriture	X	
	<i>Spondyliosoma cantharus</i> - Dorage grise	X	
	<i>Symphodus rostratus</i> - Sublet	X	
Mollusques	Grande nacre <i>Pinna nobilis</i>	X	

Cartographie de localisation des espèces sur le site en 2015



Cartographie de localisation des espèces sur le site en 2018



4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Destruction des habitats de fonds sableux (88 m²) au droit des emprises des ouvrages consistant en un coffrage béton de faible épaisseur confortant les ouvrages existants...
Dégradation temporaire des habitats marins (fonds sableux et herbiers de posidonies) adjacents à la zone de travaux par dégradation temporaire de la qualité des eaux en phase travaux et remise en suspension de matériaux....

Impact à relativiser au regard de l'emprise des travaux réduite aux ouvrages existants par rapport à la surface d'habitats naturels en meilleur état de conservation aux alentours de la zone de projet – Mise en place de barrages filtrants pour éviter la propagation des pollutions accidentelles et de la turbidité – Suivi de la qualité des eaux – Suivi environnemental de chantier

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

Destruction de 21 m² d'herbiers de posidonies au droit de la passe d'entrée du port sur des secteurs de faible vitalité de ces herbiers
Perturbation des espèces de poissons et autres espèces marines vivant au droit du port et sur les herbiers de posidonies concernés par la destruction et à proximité immédiate des zones de chantier

.....
Impact à relativiser au regard de l'emprise des travaux réduite aux ouvrages existants

par rapport à la surface d'habitats naturels en meilleur état de conservation aux alentours de la zone de projet – Mise en place de barrages filtrants pour éviter la propagation des pollutions accidentelles et de la turbidité

Perturbations possibles des espèces dans leur fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

Perturbation des zones d'alimentation et de repos de la faune marine dans l'enceinte du port et au droit de la passe d'entrée

Rupture temporaire de la continuité entre le plan d'eau du port et la mer par mise en place d'un barrage filtrant au droit de la passe d'entrée du port pendant la réalisation des travaux

.....
Impact à relativiser eu égard aux emprises réduites des travaux sur les ouvrages existants par rapport à l'intérêt écologique de la zone adjacente non impactée par le projet

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

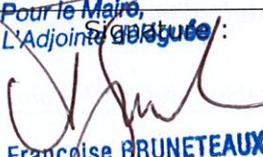
NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le projet n'a pas d'incidences :
.....
.....
.....
.....

X OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

L'évaluation d'incidences est détaillée dans le document joint en annexe 1 au formulaire cerfa cas par cas.

A (lieu) :
Le (date) : 07/08/18


Pour le Maire,
L'Adjointe déléguée :

Françoise BRUNETEAUX

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Dans l' « **Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000** » :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Publications)

- Information cartographique **GeoIDE-carto** :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Accès directs > Données / Cartographies > Cartographie interactive)

- Dans les **fiches de sites région PACA** :

Sur le site internet du ministère :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr> (Eau et Biodiversité > Espaces et milieux naturels terrestres > **Natura 2000**)

- Dans le **DOCOB** (document d'objectifs) lorsqu'il est élaboré :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > DOCOB en PACA)

- Dans le **Formulaire Standard de Données** du site :

Sur le site internet de l'INPN :

<http://inpn.mnhn.fr> (Programmes > Recherche de données Natura 2000)

- Après de l'animateur du site :

Sur le site internet de la DREAL :

<http://www.paca.developpement-durable.gouv.fr> (Biodiversité - Eau - Paysages > Biodiversité > Natura 2000 > Le réseau > En PACA > Les sites Natura 2000)

- Après de la Direction Départementale des Territoires (et de la Mer) du département concerné :

Voir la liste des DDT dans l' «Indispensable livret sur l'évaluation des incidences Natura 2000»